



Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive
Longueuil (Québec)
J4H 4C9

450-646-0197

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'administration
Tenue le 25 septembre 2018 à 19h00, au chalet du Club nautique, 601, chemin de la Rive, Longueuil

Administrateurs présents :

André Bilodeau, commodore
François Bergeron, vice-commodore
Patrick Meilleur, secrétaire
Patrice Gauvin, trésorier
Joël Arpin, directeur de l'entretien
Benoît Goyer, maître de port

Poste vacant :

Directeur des communications

Membres présents :

Michel Comtois André Girard
Jean Duval Jean Létourneau
Roch Francoeur

Autre présence :

Julien de Tilly, gérant

1. Ouverture

Le commodore constate que le quorum est atteint et déclare la réunion ouverte à 19h10.

2. Appel des dirigeants

M. Patrick Meilleur, secrétaire, procède à l'appel des dirigeants.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution O-20180925-01

Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'envoyé dans l'avis de convocation :

- 1. Ouverture*
- 2. Appel des dirigeants*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2018*

- 4.1. *Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 août 2018*
5. *Lecture de la correspondance*
6. *Suivi des procès-verbaux antérieurs*
7. *Rapport du gérant*
8. *Rapport des officiers*
9. *Affaires nouvelles*
 - 9.1. *École de voile*
 - 9.2. *Compte-rendu des mesures disciplinaires*
 - 9.3. *Code dirigeants ADT*
 - 9.4. *Politique de dons en cas de décès*
10. *Période de questions ou commentaires*
11. *Prochaine réunion*
12. *Fermeture*

Proposée par Patrice Gauvin
Appuyée par Patrick Meilleur

Amendement O-20180925-01.1

Que l'on modifie l'ordre du jour proposé par l'ajout des points suivants :

- 4.2. *Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 septembre 2018*
- 9.5. *Travaux de plongée*
- 9.6. *Politique d'utilisation de la salle du chalet*

Proposé par Patrick Meilleur
Appuyé par François Bergeron
Adopté à l'unanimité

Retour sur la Résolution O-20180925-01 tel qu'amendée (Résolution O-20180925-01.1)

Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'envoyé dans l'avis de convocation :

1. *Ouverture*
2. *Appel des dirigeants*
3. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
4. *Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2018*
 - 4.1. *Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 août 2018*
 - 4.2. *Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 septembre 2018*
5. *Lecture de la correspondance*
6. *Suivi des procès-verbaux antérieurs*
7. *Rapport du gérant*
8. *Rapport des officiers*
9. *Affaires nouvelles*
 - 9.1. *École de voile*
 - 9.2. *Compte-rendu des mesures disciplinaires*
 - 9.3. *Code dirigeants ADT*
 - 9.4. *Politique de dons en cas de décès*

9.5. Travaux de plongée

9.6. Politique d'utilisation de la salle du chalet

10. Période de questions ou commentaires

11. Prochaine réunion

12. Fermeture

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2018

Résolution O-20180925-02

Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2018 tel que soumis.

Proposée par Patrick Meilleur

Appuyée par François Bergeron

Adoptée à l'unanimité

4.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 août 2018

Résolution O-20180925-03

Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 août 2018 tel que soumis.

Proposée par Patrick Meilleur

Appuyée par François Bergeron

Adoptée à l'unanimité

4.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 septembre 2018

Résolution O-20180925-03

Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 septembre 2018 tel que soumis.

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Patrick Meilleur

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture de la correspondance

M. Patrick Meilleur, secrétaire, fait état qu'une lettre lui est parvenue de la part de M. David Gauthier, membre, et qu'il en sera plus amplement question au point 9.2. de la présente réunion.

6. Suivi des procès-verbaux antérieurs

Sans objet.

7. Rapport du gérant

M. Julien de Tilly, gérant, fait état de son rapport d'activité (voir Annexe I).

8. Rapport des officiers

Directeur de l'entretien (pas de rapport écrit)

M. Joël Arpin fait état du support qu'il a fourni au gérant sur différents dossiers relevant de ses responsabilités.

Directeur des communications (poste vacant)

Maître de port (pas de rapport écrit)

M. Benoît Goyer fait état des soumissions qu'il est à même de faire en vue de continuer la réparation des quais.

Secrétaire (pas de rapport écrit)

M. Patrick Meilleur reçoit officiellement les candidatures de membrariat de Mme Suzanne Albert et de Mme Maryse Harvey.

M. Meilleur informe aussi le conseil que le registre des entreprises a été mis à jour suite au changement de poste de M. François Bergeron.

Trésorier

M. Patrice Gauvin dépose le rapport financier des activités du Club en date du 24 septembre 2018 (joint au dossier de l'administration).

Vice-commodore (pas de rapport écrit)

M. François Bergeron remercie M. André Bilodeau et toutes les personnes lui ayant apportées leur aide d'avoir pris en charge les activités sociales suite à son changement de poste.

M. Bergeron a représenté le Club lors du lancement de la campagne de sensibilisation *Suivez la vague!* de l'Association maritime du Québec. L'AMQ aurait manifesté son intérêt pour louer les locaux du Club durant la saison morte afin d'offrir des formations.

Commodore (pas de rapport écrit)

M. André Bilodeau fait état du travail et des efforts faits par l'ensemble des membres du conseil afin de faire en sorte que le Club soit et reste un endroit où il fait bon être. Il mentionne que le poste de directeur des communications reste à combler.

9. Affaires nouvelles

9.1. École de voile

M. André Gagné, membre du comité responsable de l'École de voile, fait rapport de cette dernière lors de la saison 2018.

9.2. Compte-rendu des mesures disciplinaires

M. Patrick Meilleur, secrétaire, fait un bref retour la démarche du conseil d'administration dans le cadre des mesures disciplinaires prises contre MM. Bryan Petterson et David Gauthier, membres.

M. Meilleur fait état qu'une demande d'appel de la décision du conseil a été reçu de la part de M. Gauthier en date du 13 septembre dernier et que son embarcation se trouve par conséquent toujours sur le site du Club.

Après délibération, Il est convenu que le conseil devra obtenir davantage d'information avant de statuer si la demande d'appel de M. Gauthier vient ou non suspendre l'avis d'expulsion de celui-ci et que le gérant devra envisager les options nécessaires s'il s'avérait que son embarcation devrait finalement rester en cale-sèche au Club durant la saison hivernale.

9.3. Code dirigeants ADT

M. André Bilodeau, commodore, fait un rappel aux dirigeants concernant le système d'alarme du Club.

9.4. Politique de dons en cas de décès

Après délibération le conseil juge qu'une politique n'est pas nécessaire à ce niveau et qu'il est préférable d'évaluer chaque situation individuellement.

9.5. Travaux de plongée

M. Julien de Tilly fait état de la soumission proposée par la firme Divex Marine inc. relativement aux travaux d'inspection et de remplacement des chaînes et ancrages de quai (fichier joint au dossier de l'administration). Les travaux seraient réalisés après la mise à terre.

Résolution O-20180925-04

Que l'on accepte la soumission de Divex Marine inc. en vue d'effectuer les travaux requis d'inspection et de remplacement des chaînes et ancrages de quai, et ce pour un budget maximal de 6 500,00 \$. Que M. Julien de Tilly, gérant, soit autorisé à signer ladite soumission au nom du Club.

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Joël Arpin

Adoptée à la majorité

M. Benoît Goyer mentionne sa dissidence.

9.6. Politique d'utilisation de la salle du chalet

M. André Bilodeau, commodore, fait part au conseil d'administration que les événements s'étant déroulés lors de la dernière fête organisée dans le chalet témoignent que les règles quant à l'utilisation de la salle demeurent trop imprécises dans leur nature et leur portée. Il est convenu que le commodore, le directeur de l'entretien et le gérant s'occuperont de préparer une politique claire à ce sujet en vue de son approbation par le conseil.

10. Période de questions et commentaires

M. André Girard, membre, tient à préciser que deux mouillages sont retenus par de grosses ancrs et ne risquent pas de bouger. Il souligne également qu'il serait important de s'assurer qu'il y ait l'espace nécessaire afin que les plates-formes élévatrices utilisées pour installer les toiles rétractables.

M. Roch Francoeur, membre, tient à s'excuser formellement de son attitude lors du dernier événement et que la situation a été réglée par la suite de son côté avec les personnes concernées. Il suggère aussi de convoquer une assemblée générale s'il y a des décisions importantes à régler.

M. Jean Létourneau, membre, suggère plutôt d'utiliser une petite caméra étanche pour l'inspection des chaînes.

M. André Gagné, membre, souligne que c'est souvent après 23h que les chicanes commencent : plus il est tard, plus les gens sont dans un état d'ébriété avancé. Il suggère aussi au trésorier de faire un comparatif des coûts d'électricité avec les années précédentes suite à la modification du règlement concernant les dates limites pour l'habitation des embarcations.

M. Michel Comtois, membre, revient sur le dernier événement et souligne qu'il faudrait adopter des règles plus claires quant à l'utilisation de la salle et les couvre-feux.

M. Jean Duval, membre, suggère au conseil de considérer la pertinence d'imposer des frais supplémentaires à ceux qui désireraient habiter et chauffer leur embarcation jusqu'en novembre.

11. Prochaine réunion

Le commodore déterminera éventuellement la date de la prochaine réunion.

12. Fermeture

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est déclarée fermée à 21h38 par le commodore.

Le commodore,

Le secrétaire,

André Bilodeau

Patrick Meilleur

Annexe I

Le Club nautique de Longueuil, inc.

Rapport du gérant

Présenté à la réunion du comité de direction du 25 septembre 2018

Installations portuaires

- Quais
 - Il serait bon de faire faire une inspection d'ensemble des chaînes et des ancrages des quais après la mise à terre. Plusieurs sont actuellement manquantes ou à remplacer. Deux chaînes de finger ont encore cassé suite au dernier gros grain que nous avons eu. Je juge la situation actuellement dangereuse.
 - Au niveau des réparations des quais, il serait aussi bon de profiter de l'automne pour prendre de l'avance autant que possible. Ceci implique une grosse commande de bois et de nouvelles ferrures..
- Brise-lames
 - Le petit brise-lame a perdu quelques caissons lors de la dernière tempête. Il est présentement en partie submergé et la structure d'aluminium est cassée à deux endroits.
 - L'état des deux brise-lames s'aggrave encore. Il faudrait réfléchir à un plan d'intervention à court terme pour le réparer ou le remplacer.
- Mouillages
 - Un des mouillages a été tiré sur plus 100 pieds par le bateau qui y était attaché lors du dernier gros grain.
 - Je recommande qu'une inspection d'ensemble des chaînes et des ancrages soit aussi faite au niveau des mouillages.
 - Je suis en contact avec les compagnies Structurmarine et Poralu relativement à nos mouillages. Ils devraient me revenir prochainement avec des suggestions d'intervention, mais les premiers commentaires sont que nos ancrages et nos blocs sont insuffisant pour le travail que nous leur faisons faire et seraient pour la plupart à changer complètement.
- Aspects réglementaires
 - Plusieurs enjeux réglementaires existent actuellement relativement à la plupart de nos installations portuaires (non-conformité aux réglementation, absence d'autorisation, empiètement sur des lots ne nous appartenant pas, etc. Ces problèmes seront à régulariser dans le cadre des travaux de réfections majeurs que nous entreprendrons.
- Entretien des équipements
 - L'entretien annuel sur les moteurs hors-bords n'ayant pas été fait au printemps, il serait bon de s'en charger cet automne. Il faudrait déterminer si nous faisons la maintenance nous-mêmes ou la donnons à un fournisseur.

Mise à terre

- L'ensemble des utilisateurs de la grue se sont vu assigner une tâche sur la mise à terre en fonction de leur capacité. **Après vérification, il faudra faire l'acquisition de 3 autres VFI (environ 750 \$) et d'une dizaine de dossards.**
- Les travaux demandés par les Grues Bellerive sont en train d'être finalisés en vue de la mise à terre : l'émondage et l'abattage des arbres a été fait et un tracteur viendra terminer les travaux de terrassement ce jeudi.
- Le plan et la délimitation des emplacements de mise à terre sont complétés à toute fin pratique. Nous installerons une dernière série de piquets à l'avant des emplacements lors de la semaine précédent la mise à terre.
- Certains bers et remorques devront être déplacés en fonction du nouveau plan. Cela sera fait ce jeudi avec l'aide du tracteur. Le Club veillera aussi à caler les bers sur des blocs de bois et à les mettre de niveau.
- Après la mise à terre, un grand ménage sera fait dans l'enclos en prévision de l'an prochain. Je prévois tâcher de délimiter les espaces comme ce qui a été fait au niveau des places de stationnement cet été.

Terrain et chalet

- J'ai contacté en début de semaine les travaux publics afin d'obtenir de l'information quant au début prévu des travaux d'aqueduc et d'égout : je suis présentement en attente d'un retour d'appel.
- Robin a été recontacté afin de voir à finaliser les réparations de lampadaires du côté de la baie ouest avant que la mise à terre n'ait lieu.
- La mise en ordre du garage continue d'avancer. Des armoires sont en train d'être installées à l'intérieur.
- De nouvelles poubelles ont été installées dans le chalet, ainsi que de nouveaux cendriers à l'extérieur. Je fais du démarchage afin de trouver un fournisseur qui pourrait prendre en charge l'intégralité de notre gestion des déchets.
- Michel Pitcher a réussi à trouver gratuitement un nouvel ensemble de vaisselle pour la cuisine.
- Système de surveillance : personne ne semble connaître le mot de passe donnant accès aux enregistrements des caméras de surveillance. Il faudrait voir à régulariser la situation.
- Gazebo : Stéphane Roy devrait normalement être en mesure de venir installer les toiles sur le gazebo d'ici quelques semaines.
- Entretien des équipements : l'entretien annuel du Gator et des autres équipements à moteur (pompe, taille-haie, taille bordure, etc.) n'a toujours pas été fait cette année.

École de voile

- Une demande a été déposée auprès de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil dans le cadre d'un programme d'aide financière pour l'achat de dériveurs de classe Optimist pour l'école de voile. L'aide maximale serait de 25 000 \$
- Des démarches sont en cours afin de déposer une demande d'aide financière auprès de la Direction du Sport et des Loisirs du MELS afin de doter l'École de voile

de nouvelles infrastructures et développer ses activités (achat de nouveaux dériveurs, installation d'un « local » fixe, acquisition de canots et de kayak, aménagement de la pointe centrale et de la descente, etc.)